

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [bouchardpilon-camille-cssbj-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/ee7744ff494b80fb47c85d09)
<https://www.cadre21.org/membres/ee7744ff494b80fb47c85d09>

Date d'obtention : 2026-01-28 15:53:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La première étape consiste à accueillir l'élève et à créer un climat de confiance, afin qu'il se sente en sécurité de parler. Je recueille ensuite les informations essentielles pour bien comprendre la situation, sans jamais consulter les images, et en respectant mon rôle. À l'aide de la grille d'évaluation, j'évalue la nature de la situation afin de déterminer s'il s'agit d'un geste impulsif ou d'un acte plus malveillant. Selon l'évaluation, je mets en place les mesures nécessaires pour assurer la protection du jeune et limiter la propagation des images. Je collabore ensuite avec les partenaires concernés, notamment le service de police, en respectant les procédures de l'école. Finalement, l'intervention ne s'arrête pas à la gestion de la situation immédiate, elle inclut aussi du suivi et de la sensibilisation (offerte par le service de police), afin de soutenir le jeune et de prévenir d'autres situations similaires.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les trois mises en situation montrent que les situations de sextage chez les adolescents peuvent évoluer très rapidement et prendre différentes formes. Un geste posé sur un coup de tête, sans intention de nuire, peut parfois mener à des conséquences beaucoup plus graves, comme des menaces, de l'extorsion ou la diffusion d'images. Ces situations rappellent à quel point il est essentiel d'intervenir avec prudence, rigueur et discernement, tout en gardant en tête la protection de l'élève, autant sur le plan physique, psychologique que légal. Je retiens aussi que l'information transmise au départ n'est pas toujours complète. Certains jeunes n'osent pas tout dire immédiatement et révèlent des éléments importants seulement lorsqu'un lien de confiance s'installe. Cela démontre l'importance de ne pas minimiser une situation dès les premiers échanges et de demeurer attentif tout au long du suivi.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate est la collecte d'information et l'évaluation de la situation, surtout dans les premiers échanges avec le jeune. C'est un moment clé où il faut trouver l'équilibre entre obtenir suffisamment d'informations pour bien évaluer la situation et préserver le lien de confiance avec l'élève. Cette étape est délicate parce que le jeune peut être gêné, anxieux ou avoir peur des conséquences. Il arrive aussi que l'information soit partielle ou qu'elle évolue avec le temps. Comme intervenante, je dois poser des questions claires et précises, sans être intrusive, tout en respectant les limites du protocole. Elle est aussi sensible parce que l'évaluation faite à ce moment-là aura un impact direct sur la suite de l'intervention, notamment sur l'implication du service de police et sur les mesures de protection à mettre en place. Une mauvaise interprétation ou une banalisation de la situation pourrait mettre le jeune à risque.